

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

Appel : Présents : 29 Excusés : 5 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi qu'à M. Philippe Causse de *La Broye Hebdo*.

Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 11 juin 2024
3. Informations du Président
4. Préavis municipal n° 06 / 2024 : Amélioration de l'informatique communale
5. Préavis municipal n° 07 / 2024 : Mise au concours d'un poste de responsable des services extérieur & intérieur
6. Préavis municipal n° 08 / 2024 : Augmentation de 0,2 EPT à la bourse communale
7. Préavis municipal n° 09 / 2024 : Démarche participative à la place de la gare, verger communal & structure d'accueil pour la Petite Epicerie
8. Nominations complémentaires : CO de gestion, contribution fonds COREB, délégué(e) ARPEJE
9. Informations municipales
10. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 11 juin 2024

Le Président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal.

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations du Président

– *P. Thévoz* : S'il n'est pas fait mention de l'intégration et de l'assermentation d'un nouveau membre dans l'ordre du jour, c'est parce que la prochaine personne désignée en tant que membre du Conseil n'était pas disponible ce soir et intégrera le Conseil communal lors de la prochaine séance.

– *Le Président* lit le courrier reçu de l'association « Chaque pas compte » qui remercie les membres du Conseil pour le généreux don fait juin grâce aux jetons de présences.

4. Préavis municipal n° 06 / 2024 : Amélioration de l'informatique communale

J. Theux : Le système actuel est doté d'une ancienne technologie et ne répond plus aux besoins ; il demande beaucoup de travail de saisie à double et le suivi financier par la Municipalité est fastidieux. Par ailleurs, le nouveau modèle comptable MCH2, qui est prévu d'être utilisé par notre commune dès le 1^{er} janvier 2026, imposera de nouvelles exigences. Le préavis est basé sur trois axes qui proposent : une nouvelle solution de gestion interne, un site internet offrant un portail citoyen, et une solution de gestion des séances de la Municipalité. Cette solution est largement utilisée par les communes suisses - notamment Cudrefin et Vully-les-Lacs - est la plus moderne techniquement offrant une interface de travail conviviale, efficace et propose un portail dédié à la Municipalité pour la validation des factures et la supervision financière.

La Commission des finances, par son rapporteur, *M. Krenger*, relève les points suivants :

La Commission, représentée par Hans-Jörg Brechbühl, Yves Mischler, Pascal Heim, Roland Tacheron et Michaël Krenger, s'est réunie le 27 août et le 2 septembre 2024 afin d'étudier le préavis 06/2024 concernant l'amélioration de l'informatique communale.

La commune se trouve à un tournant important concernant la modernisation de son système informatique. Actuellement en fin de vie, le système en place soulève des incertitudes quant à la durée pendant laquelle le support technique pourra encore être assuré. Afin de garantir la continuité des services et de se prémunir contre d'éventuels dysfonctionnements, il est nécessaire d'envisager une mise à niveau. Cette modernisation offrirait plusieurs avantages notables. En adoptant le même système informatique que les communes voisines, la commune pourrait faciliter l'échange de personnel en cas d'absence, ce qui garantirait une continuité des services sans interruption.

Par ailleurs, la compatibilité avec le nouveau système de gestion communal MCH2, qui deviendra obligatoire, est un autre avantage crucial. Cette comptabilité est essentielle pour assurer une gestion efficace et intégrée des affaires communales.

De plus, le nouveau système permettrait d'accroître les possibilités de communication et de collaboration entre les municipaux, se traduisant par des gains de temps significatifs dans la gestion des affaires communales. Sur le plan externe, l'amélioration du système contribuerait à rendre le site internet de la commune plus attractif et fonctionnel, ce qui est crucial pour une meilleure communication avec les citoyens. En parallèle, la modernisation permettrait d'accroître les prestations offertes à la population via le site internet, facilitant l'accès aux services communaux.

Cependant, cette modernisation implique des coûts non négligeables. L'acquisition des nouveaux programmes est estimée à Fr. 153'000.–. De plus, l'augmentation des prestations nécessitera davantage de licences pour les programmes informatiques, ce qui se traduira par une hausse des coûts annuels, passant d'environ Fr. 15'000.– actuellement à Fr. 22'973.–. Cette augmentation des dépenses est inévitable, mais elle est jugée nécessaire pour assurer un service de qualité et répondre aux attentes croissantes des citoyens. La commission des finances, après avoir examiné les coûts et les avantages liés à cette modernisation, propose au Conseil d'accepter le préavis 06/2024 concernant l'amélioration de l'informatique communale.

La Commission de gestion (CoGe), par son président, A. Matar, relève les points suivants :

La Commission de gestion, représentée par Laurent Jaccard, Matthieu Ruano, Ahmad Matar et Sandra Laverrière s'est réunie en présence de M. le Syndic en date du 03 septembre 2024 pour la présentation du préavis. Le préavis propose de se doter d'une nouvelle solution informatique qui permet d'améliorer la gestion communale, de moderniser le site internet, d'améliorer le système de la bourse communale pour coller au mieux aux exigences liées à MCH2 et d'avoir un système de gestion des séances de la Municipalité performant. Dans son rapport de gestion 2023, la commission a émis les recommandations suivantes : - De faire une refonte complète du site internet afin que l'utilisateur puisse trouver plus rapidement les infos utiles et l'invite à supprimer toutes les infos superficielles ou obsolètes.

- Une distribution et lecture préalables des documents à traiter lors des séances de la Municipalité. Couplée avec une solution IT de collaboration, les dossiers pourraient être mis à disposition et les commentaires ou questions posées directement dans le dossier correspondant. La commission se réjouit que la Municipalité propose ce préavis qui répond à ses recommandations de refonte du site internet et de l'amélioration de l'efficacité des séances de la Municipalité. La commission salue le choix de la Municipalité d'effectuer ces mesures de modernisation de son infrastructure en étapes et avec un calendrier prédéfini qui permettra de gagner en efficacité et d'être plus économique rapidement. La commission relève également qu'il sera important de bien soutenir les futurs utilisateurs de ces systèmes par la formation et le support adéquat afin que la transition se fasse en douceur et que ni le personnel communal, ni les services communaux aux habitants ne soient impactés négativement.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion propose au Conseil Communal d'accepter les le préavis 06/2024.

Le Conseil communal approuve le Préavis municipal n° 06 / 2024 : Amélioration de l'informatique communale, à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 07 / 2024 : Mise au concours d'un poste de responsable des services extérieur & intérieur

J. Theux : Au budget 2024, la Municipalité avait proposé au Conseil communal la création d'un troisième poste de travail à la voirie, pour une durée maximale de 4 mois en vue du départ à la retraite du titulaire. Au fil de l'année 2024, la Municipalité s'est rendu compte que la gestion en direct des concierges et des employés de voirie et déchetterie par la Municipalité rendait trop compliquée : la transmission et la remontée des informations, la gestion des imprévus, les commandes centralisées de matériel, la gestion du service de piquet et des remplacements. En parallèle, la Municipalité souhaite également remanier le cahier des charges des services extérieurs pour que la participation des employés à la partie « embellissement du village » soit plus conséquente. Sur la base de ces constats, une analyse a été menée par la Municipalité qui a pris les décisions de ne pas engager poste pour poste une personne pour remplacer M. Pierre-Alain Dessonnaz, et de créer, à la place, un poste de responsable des services intérieur (voirie et déchetterie) et extérieur (conciergerie) rattaché à Municipalité.

La Commission des finances, par son rapporteur, H.-J. Brechbühl, relève les points suivants :

Par suite du départ à la retraite de notre employé communal, la municipalité a mis au concours un poste de responsable des services intérieur/extérieur et de ce fait va supprimer le poste d'agent de voirie.

Le ou la responsable aura pour tâche d'assurer le bon fonctionnement des services de voirie de la déchetterie et de la conciergerie.

Avec un cahier des charges bien défini ceci avec un temps de travail de 70% sur le terrain (voirie) et 30% lié à la planification et organisation dans le but d'améliorer et de refaire le lien entre la municipalité, les équipes administratives et les équipes de terrain pour la transmission et la remontée des informations. La Commission des finances est favorable à la création de ce nouveau poste, cependant elle recommande à la Municipalité que le cahier des charges et des tâches à accomplir sur le terrain (voirie) soient bien définies et mises en œuvre au plus vite entre l'ancien employé et le nouveau en collaboration et avec la supervision du municipal chargé du dicastère.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter ce préavis no 07/2024 tel que présenté.

P. Thévoz : Ce sujet avait également été abordé au sein de la Commission « Avenir de l'organisation politique de la commune de Faoug », et le projet de la création de ce nouveau poste rencontrait le consentement de la plupart des membres de cette commission.

H.-J. Brechbühl : Comment allez-vous organiser ce poste ? Qui va être responsable du transfert des informations et des travaux ?

J. Theux : Le poste sera rattaché directement à Adrian Kündig, qui est responsable du travail pour les domaines concernés.

Le Conseil communal approuve le Préavis municipal n° 07 / 2024 : Mise au concours d'un poste de responsable des services extérieur & intérieur, à la majorité (3 abstentions)

6. Préavis municipal n° 08 / 2024 : Augmentation de 0,2 EPT à la bourse communale

J. Theux : Tant les recommandations des services cantonaux que le boursier de la commune "pilote" de Cudrefin ont relevé qu'il fallait compter un 20% sur une durée d'environ 24 mois pour mener à bien le passage à MCH2 et la migration de la solution de gestion comptable vers Abacus. Notre boursière communale travaille, depuis une année, à 40% pour la commune de Faoug ce qui lui permet tout juste de gérer les affaires courantes de la bourse en recourant, de surcroît à des heures supplémentaires. Il convient donc d'augmenter, avec son accord préalable, et dès le 1er octobre 2024, son taux d'activité au sein de la commune de Faoug. Ainsi, elle pourra consacrer le temps nécessaire pour pouvoir, dans un premier temps, établir le plan comptable de la commune de Faoug selon MCH2, conseiller la Municipalité sur l'évolution nécessaire de certains règlements et l'utilisation des fonds de réserve ainsi que suivre les formations du canton de Vaud et de l'UCV concernant MCH2 puis gérer la migration des données, la prise en main d'Abacus et, enfin, la configuration des facturations des taxes et émoluments sous le nouveau logiciel. Suivant les recommandations du canton et du boursier de Cudrefin, l'objet de ce préavis est donc d'augmenter de 20% le taux d'activité de Madame Karla Paul.

La Commission des finances, par son rapporteur, *P. Heim*, relève les points suivants :

Pour l'essentiel, le préavis en question porte sur l'augmentation de 20% du taux d'emploi de la boursière communale, Madame Karla Paul, dès le 1^{er} octobre 2024.

L'augmentation du taux d'emploi relatif à ce poste s'inscrit dans l'introduction dans les administrations publiques du nouveau modèle comptable harmonisé « MCH2 ».

L'introduction de ce nouveau modèle est obligatoire et constitue une charge supplémentaire pour la bourse communale, notamment pour l'adaptation du plan comptable de notre commune et pour la participation aux formations du canton et de l'Union des communes vaudoises (UCV).

La Commission des finances considère que l'introduction du modèle MCH2 est une étape essentielle pour la commune de Faoug et qu'il est donc indispensable de libérer les ressources en personnel nécessaires pour mener à bien ce projet. Au vu des importants travaux liés à ce changement de modèle comptable, une augmentation de 20% du taux d'activité de la bourse communale apparaît justifiée et supportable pour les finances communales.

En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal no 08/2024 tel que présenté.

R. Hotz : Est-ce qu'une fin est prévue à cette augmentation ?

J. Theux : Cette question a également été posée par la Commission des finances. Actuellement il n'y a pas de date de fin planifiée, car une fois qu'on aura effectué la migration, il restera encore à travailler toute la phase de mise en place de facturation des émoluments. Un avenant au contrat de travail va être établi, mais il est prévu de réévaluer ce taux et de le redescendre à 40% par la suite.

R. Hotz : Avec l'introduction du nouveau logiciel, nous pouvons nous attendre à un allègement du travail pour la bourse, les finances et la gestion de la commune. Ce serait bien de prévoir une réévaluation de la situation à la fin 2026.

J. Theux : Il est effectivement prévu de réévaluer les besoins et les taux de tout le bureau dans le futur.
J. Laverrière : Sur le fond, cela est totalement justifié, mais sur la forme, pourquoi le Conseil doit-il prendre position sur un préavis pour ce montant et cette augmentation de seulement 20% ? Si on pense au temps passé par la Municipalité et par son administration qui ont établi le préavis, puis par la Commission qui l'a ensuite étudié. Ce préavis est de la compétence de la Municipalité, vous auriez pu, et même dû le faire sans notre accord.

J. Theux : C'est vrai que ce montant rentre dans le seuil des Fr. 50'000.– Mais nous ne l'avions pas prévu au budget, et nous ne sommes pas censés arriver à la fin de l'année avec un dépassement budgétaire. Ce préavis est peut-être en effet un peu formel, nous devons vous le soumettre car il n'y a pas de caractère d'urgence.
J. Laverrière : S'il y a une différence de Fr. 4'000.– dans les comptes l'année prochaine, personne ne va penser à ce poste-là.

J. Theux : Si quelqu'un est procédurier, il aurait la possibilité de le faire, cela pourrait arriver. C'était un choix.
J. Laverrière : Cela veut dire que théoriquement on devrait prendre position sur chaque changement salarial ?

J. Theux : On vous présente une masse salariale qui tient compte d'un taux d'augmentation qui était surtout lié l'année passée à l'indexation des prix à la consommation. On vous a fait une proposition sans réelle marge d'augmentation de taux, au plus juste. L'organisation du travail en interne avec la répartition des salaires est de la compétence de la Municipalité, mais l'enveloppe des salaires est de la compétence du Conseil. Comme dans ce cas on touche à l'enveloppe, nous avons choisi de soumettre ce préavis.

P. Heim : Lors de l'étude de ce préavis, nous avons aussi posé cette question à la Municipalité. Nous avons salué la clarté de la démarche, dans le cadre complet du budget de la commune, de nous soumettre un préavis pas forcément nécessaire puisque cela est de la compétence de la Municipalité.

Le Conseil communal approuve le Préavis municipal n° 08 / 2024 : Augmentation de 0,2 EPT à la bourse communale, à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 09 / 2024 : Démarche participative à la place de la gare, verger communal & structure d'accueil pour la Petite Epicerie

Th. Lavanchy : La place de la gare est actuellement un espace assez indéfini et provisoire qui a eu beaucoup d'affectations au cours du temps, et qui peut devenir la « vitrine » de la commune pour les gens de passage en train et sur la route de Salavaux. Ce préavis est constitué de deux parties :

1) Le verger avec la démarche participative. 2) La structure d'accueil (pergola) pour la Petite Epicerie. L'ensemble de ce préavis s'inscrit dans les démarches PECC suivantes : - Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques et la production alimentaire locale.

- Favoriser la participation et l'engagement de la population.

1) Cette démarche participative va permettre de continuer le travail commencé avec l'atelier village et renforcer l'implication de la population dans la vie locale. Mais également d'esquisser des pistes pour les futurs projets de la place de la gare en incluant les choix de la population. L'avantage de cette démarche est de nous donner un état des lieux actuel de la perception des gens de cet espace, des pistes pour l'avenir, et une réalisation concrète dès l'année prochaine, ce qui réduit les coûts de projets d'études et les oppositions, pour une pérennisation de la place de la gare et d'un nouvel espace public. L'idée est de commencer par un diagnostic de toute la place de la gare.

2) Toute est prêt pour la mise à l'enquête de La Petite Epicerie (dont le budget est compris dans le budget PECC de cette année). La proposition supplémentaire faite dans ce préavis est d'y ajouter une pergola afin d'offrir aux gens une entrée plus accueillante, installer une rampe d'accès plus grande, créer une zone de rencontre qui favorise l'aspect social du commerce, et produire de l'énergie solaire avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la pergola. Ce projet est porté par l'association Faoug'tur.

La Commission PECC, par son rapporteur, *S. Thomet*, relève les points suivants :

La Commission PECC, composée de Pauline Lavanchy, Lars Andersson, Hans-Jörg Brechbühl, Véronique Bacher Tillmanns et Simon Thomet ainsi que de la Municipale en charge Laetitia Poinçot et du Vice-syndic Théodore Lavanchy s'est réunie le 21 août dernier pour prendre connaissance du préavis. Nous remercions M. Lavanchy d'avoir pris le temps de répondre à nos questions et d'avoir apporté plusieurs précisions.

La Commission PECC tient à souligner que le préavis manquait parfois de précisions, notamment en ce qui concerne l'offre financière de la démarche participative. Cependant, nous l'appuyons, car il répond à plusieurs objectifs du plan énergie et climat communal et représente une avancée significative pour notre village.

1. Favoriser la participation et l'engagement de la population :

Le projet répond en effet à l'un des objectifs essentiels de notre plan d'action, qui vise à "favoriser la participation et l'engagement de la population afin de susciter l'adhésion aux objectifs du PECC, renforcer la cohésion sociale et créer une dynamique de changement". Le processus de consultation et de participation citoyenne proposé par la Municipalité permet aux habitants de s'impliquer activement dans le réaménagement de leur espace public. En intégrant la population dans la conception et la réalisation des projets, cette démarche favorise une meilleure compréhension des enjeux locaux, renforce le sentiment d'appartenance et encourage les citoyens à s'approprier les lieux. Cette co-construction participative est un levier essentiel pour des aménagements qui répondent réellement aux besoins du village. Pour ce faire, nous comprenons l'importance de collaborer avec une entreprise spécialisée, et saluons le choix de l'atelier Olga, qui opère également à Avenches. Cependant, nous estimons que tous les efforts doivent être faits pour que l'offre soit adaptée à l'échelle de notre village. Nous pensons également qu'il serait intéressant et important d'inclure les acteurs locaux tels que les sociétés et entreprises du village. Il serait bénéfique de les intégrer non seulement dans la co-création, mais aussi dans l'usage de l'espace.

2. Développement de la production d'électricité photovoltaïque :

L'installation de panneaux solaires sur la pergola prévue pour la Petite Épicerie s'inscrit également dans notre plan d'action, qui vise à développer la production d'électricité photovoltaïque. En intégrant des modules solaires à cette structure, la Municipalité contribue de manière concrète à l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable.

3. Renforcement de la biodiversité :

Enfin, le projet de plantation d'un verger communal répond à un dernier objectif de notre plan d'action, qui vise à renforcer la biodiversité. Les vergers haute-tige, comme celui proposé, jouent un rôle crucial. Ils offrent un habitat à une biodiversité riche, abritant jusqu'à 2'400 espèces animales et végétales, dont 35 espèces d'oiseaux nicheurs, certains étant d'intérêt prioritaire national.

Au regard des éléments ci-dessus, la Commission "Plan Énergie et Climat Communal" (PECC) exprime un avis favorable au préavis présenté. Nous soutenons pleinement les initiatives qui favorisent la participation citoyenne, le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité, en cohérence avec les objectifs de notre plan énergétique.

Nous encourageons vivement la Municipalité à poursuivre ces démarches, qui renforceront le tissu social, économique et environnemental de notre village.

La Commission des finances, par son rapporteur, Y. Mischler, relève les points suivants :

- Structure d'accueil et pergola : La pose d'une pergola devant le petit magasin donne un aspect beaucoup plus accueillant, et le fait que ces structures peuvent être déplacées à n'importe quel moment, est un avantage important. En outre le fait que la réalisation soit faite par une entreprise locale est d'autant plus appréciée.
- Verger : La création d'un verger et d'une prairie fleurie dans la zone direction plage est intéressante, afin d'optimiser un lieu herbeux inutilisé et sans grande utilité. La démarche participative est de plus très appréciée par la population. Vu que la moitié du budget est financé par des subventions cantonales, nous encourageons vivement d'effectuer ces travaux.
- Démarche participative : La Commission des finances soutient la démarche participative, mais demande à la Municipalité de gérer au plus près les offres de l'atelier Olga, vu les montants approximatifs et considérables de l'offre. Nous encourageons la Municipalité à adapter les prix aux besoins réels de notre village et de faire tout le nécessaire pour arriver à un financement réduit.
- Conclusion : La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal no 09/2024 tel que présenté.

Y. Mischler : Nous voyons sur les images que ce sont les citoyens qui participent aux travaux. Comment cela se passe-t-il au niveau de l'assurance en cas d'accident ?

Th. Lavanchy : C'est géré par un bureau d'experts, je suppose qu'ils sont couverts et prennent en charge les accidents, mais c'est en effet un point à clarifier.

P. Lavanchy : Dans le cadre d'autres associations pour les chantiers participatifs, c'est l'assurance responsabilité civile de l'association qui prend en charge, je pense qu'il en est de même pour l'atelier Olga.

M. Krenger : Je suis passé à Avenches pour voir les travaux qui ont été réalisés, notamment les bancs exposés à la pluie et au soleil. Il ne me semble pas que leur durée de vie soit de 5 ans comme estimé, mais plutôt de 2 ans dans ces conditions. Cela n'est pas très écologique de construire quelque chose qui a une durée de vie de 2 ans pour les jeter ensuite et reconstruire. Si c'est dans un but écologique, cela devrait aussi avoir un but qualitatif et durable.

Th. Lavanchy : Nous avons aussi l'idée de réutiliser du bois provenant de la déconstruction du bâtiment RF45. A Avenches, les sections des différentes pièces de bois ont été dimensionnées afin de garantir une résistance suffisante et de répondre aux attentes des habitants. Nous aurons de toute manière certaines adaptations à effectuer selon nos besoins.

S. Carrard : Concernant le verger, je comprends que c'est le Canton qui paie les subventions, est-ce correct ? Et sur quelles bases ?

Th. Lavanchy : C'est un programme pour la biodiversité, donc c'est le même soutien qui a contribué à subventionner la haie réalisée vers l'école.

D. Galliard : On pourrait peut-être étendre le diagnostic également au parking. Cela avait déjà été fait dans le cadre de la démarche participative de l'Atelier village, ce serait intéressant d'avoir à nouveau un avis. Et, pourquoi l'espace prévu pour la pergola n'est-il pas discuté dans la démarche participative ?

Th. Lavanchy : A la suite des discussions avec les commissions, il est prévu d'améliorer et d'étendre la démarche participative au parking. Par ailleurs, comme le projet de la Petite Epicerie est porté par l'Association Faoug'tur depuis longtemps, les démarches sont déjà bien avancées, il est important de le mettre en place. Le chantier des CFF va bientôt commencer aura une grande emprise, il ne restera donc plus beaucoup de place devant la Petite Epicerie pour d'autres aménagements. En revanche, dans le diagnostic, on pourra réfléchir à l'avenir de cet espace-là.

L. Jaccard : Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux attendre que les travaux des CFF soient terminés ? Cela nous laisserait le temps de voir la configuration de la gare et de discuter de l'extension du verger.

Th. Lavanchy : La temporalité a été discutée avec les CFF. Nous souhaitons mener la réflexion immédiatement afin d'avoir une idée et débiter la réalisation des aménagements directement après les travaux CFF. Le terrain autour de la gare est aussi en mauvais état.

Sur la partie verger, les CFF ne vont rien entreprendre.

P. Thévoz : Certainement que le projet des CFF a été mis dans la balance par rapport à l'aménagement qui se fera à la place de la gare ? *Th. Lavanchy* : Tout à fait.

L. Aebischer : Dans le cas où l'épicerie marche bien, et qu'on veut mettre un deuxième container, ou au contraire, si ça ne marche pas, y a-t-il un moyen d'agrandir ou de revendre la pergola ?

Th. Lavanchy : La pergola est composée de 3 modules et est faite pour être démontée et déplacée si nécessaire. Cela a été conçu pour que cela soit modulable.

Le Conseil communal approuve le Préavis municipal n° 09 / 2024 : Démarche participative à la place de la gare, verger communal & structure d'accueil pour la Petite Epicerie, à la majorité (23 avis pour, 4 abstentions, 1 avis contraire)

8. Nominations complémentaires (commissions de gestion, contribution fonds COREB, délégué(e) ARPEJE)

- Membre de la commission de gestion : **Paola De Battisti** est élue à l'unanimité.
- Suppléant de la commission de gestion : **Mathieu Kaeser** est élu à l'unanimité.
- Membre de la commission « Contribution fonds COREB » : **Sylvain Carrard** est élu à l'unanimité.
- Déléguée ARPEJE : **Barbara Petrauskas Brechbühl** est élue à l'unanimité.

9. Informations municipales

J. Theux : – Le Préfet actuel, M. Olivier Piccard, va prendre sa retraite et sera remplacé par Mme Anne Marion Freiss à partir du 1^{er} octobre 2024.

Planification financière : L'outil de planification financière a déjà été présenté aux Commissions des finances et de gestion. C'est l'outil qui prévoit tout le suivi des investissements de la commune. Le but est d'évaluer la possibilité d'endettement de la commune pour savoir quels projets on peut soutenir. Il sera utilisé notamment pour le budget, l'arrêté d'imposition et les propositions de préavis.

Collaboration intercommunale :

Cette semaine, la commune d'Avenches soumet à son conseil deux préavis dans lesquels la commune de Faoug est mentionnée :

- Engagement d'un poste supplémentaire d'assistant de sécurité publique avec une délégation prévue à hauteur de 40% à Vully-les-Lacs et de 25% à Faoug, à partir de l'année prochaine.
- Engagement de personnel supplémentaire pour le service technique.

A ce stade, la commune d'Avenches a fait le choix de présenter les préavis en mentionnant que Faoug et Vully-les-Lacs étaient intéressées à participer. Des conventions seront établies et discutées une fois les préavis acceptés.

Parcelle RF45 : Le mandat du CDAF a pris fin ; c'est le cabinet Dessein Architecture qui reprend le mandat aux mêmes conditions pour la rédaction du cahier des charges en vue d'un appel d'offres public. La Municipalité remercie les membres du collectif d'architectes pour leur précieux travail. Nous souhaitons soumettre un préavis au Conseil communal en novembre ou en décembre 2024, qui fera l'objet de l'étude, du mandat d'architecture pour la réalisation du projet jusqu'à la mise à l'enquête et l'obtention du permis de construire.

PACom : Une rencontre très constructive a eu lieu avec le Canton. Nous avons pu avoir un avis sur toutes les propositions qui ont été faites par la Commission PACom et par la Municipalité. Nous avons établi avec l'aide de notre prestataire un plan des modifications pour la mise à l'enquête. Il reste à ce stade quatre parcelles à traiter au niveau du plan. Puis la Commission PACom et la Municipalité pourront approuver les documents de mise à l'enquête complémentaire qui seront envoyés au Canton pour détermination.

Th. Lavanchy : Eau potable : – A la Mellire, le nouveau système pour lire les données du pompage et du réservoir est en place. Les connecteurs ont été changés et une analyse électrique est en cours pour voir l'état des pompes qui sont en place depuis très longtemps. La sonde du réservoir était sale et mal réglée, les pompes continuaient à fonctionner alors que le réservoir était plein, d'où un débordement. La sonde a été ajustée. – Le niveau d'eau est bon, mais ce sont les infrastructures qui donnent des signes de faiblesse, c'est pour cela que nous avons laissé les restrictions d'eau jusqu'à maintenant. La restriction d'eau va être levée, mais il faut rester prudent, une information communale suivra. – Le projet de raccordement à l'ABV est toujours en cours. – Nous sommes en train d'étendre le réseau d'eau potable à la sortie du village vers le cimetière pour alimenter une ferme qui va être construite par la famille de M. André Cornaz. Il est également nécessaire d'améliorer la défense incendie dans ce secteur, une borne hydrante va être installée, en partie financée par l'ECA.

Eaux usées : – Les travaux préparatoires pour les pompes ont commencé, il y a d'énormes délais de livraison, mais elles devraient être installées cet automne. – L'appel d'offres pour les contrôles caméra sur toute la conduite du bord du lac est finalisé, les analyses vont pouvoir commencer.

L. Poinçot : Abri PC : La planification des travaux nécessaires est faite pour l'électricité, les sanitaires, la peinture, le sol de la cuisine et les filtres.

PECC : Ce dimanche a eu lieu le brunch organisé par la Commission PECC durant lequel notre plan énergie et climat communal a été présenté à la population par Mme Maria Wägli, comme cela avait été fait en début d'année au Conseil communal. Les retours de la population sont toujours très appréciés. Les stands thématiques suivants étaient présentés avec présentation des actions menées et des actions futures :

- Durabilité : nous avons présenté les verres réutilisables qui sont maintenant disponibles à la commune. Une charte relative aux manifestations durables va être présentée pour signature aux associations et sociétés.
- Biodiversité : présentation du verger et récoltes d'idées d'installations potentielles pour l'aménager, chemins forestiers, prairies fleuries
- Fonds PECC : présentation du travail de la commission en collaboration avec la population, discussion, projet de règlement d'alimentation du fonds.
- Déchets et recyclage : jeux et informations diverses qui sensibilisent à l'importance du recyclage, memo déchets, méthode "BISOU" à utiliser avant chaque achat de produit ou service (www.zerowasteswitzerland.ch/fr/la-methode-bisou)

Nous avons également présenté notre programme pour les prochains événements 2024-2025. Le prochain événement aura lieu le 21 septembre, il s'agit du Clean-up-Day organisé par la CCLT en collaboration avec le PECC. Une animatrice de la COSEDEC viendra présenter des jeux sur le tri et la quantité des déchets, sur la dégradabilité et le littering. Dès octobre, l'événement « Conversation carbone » aura lieu : il s'agit de six soirées, par groupes de 8 à 10 personnes animées par un professionnel, pour discuter des nouvelles habitudes qui peuvent être mises en place pour avoir un meilleur impact sur l'environnement, sous forme d'échanges et de déculpabilisation.

M. Studer : FOREMS : Les institutions sont pour la plupart bien établies et bien gérées, à l'exception de l'Association FOREMS. Nous avons l'année passée un déficit d'environ Fr. 300'000.– Nous avons dès lors pris des mesures en établissant un budget équilibré assez élevé, afin de poser des limites. Nous avons constaté que nous avons fin juillet un déficit de 240'000.– dû à un taux d'ETP trop élevé, nous sommes en train de remédier à ce problème. Il n'y a pas de conséquences financières pour la Commune de Faoug car nous avons des fonds de réserves suffisants alimentés par les communes membres par le passé. Nous voulons utiliser en partie ces fonds pour la construction du nouvel EMS "La Coulaz" à Payerne, dont la planification est en cours.

Nous avons également mandaté l'établissement d'un rapport concernant un rapprochement de FOREMS avec la fondation PRERISA à Lucens. Nous souhaitons trouver une forme de collaboration ou éventuellement une fusion, mais nous souhaitons d'abord analyser les risques et les coûts.

ARPEJE : – La nouvelle directrice, Mme Maud Comte, a commencé en août. Nous avons eu deux réunions avec elle et il semble qu'elle ait trouvé sa place dans l'organisation. – Le nouveau bâtiment de l'école de Salavaux a été ouvert en août. – Le budget de l'ARPEJE a été établi et sera validé par le CI le 7 novembre prochain.

CCLT : J'ai réintégré cette commission, je constate que ce groupe est toujours très engagé avec des idées et des projets pour mettre plus de convivialité dans la commune.

Adrian Kündig : Bâtiment de l'école : – Un montant est prévu dans le budget pour la rénovation de la place de jeux de l'école ; des études sont en cours avec divers prestataires et l'avis des enseignantes. Le montant prévu pour cette année ne suffira pas. Nous proposons de mettre la moitié sur 2024 et l'autre moitié sur le budget de 2025. – Un sapin de Noël sera installé par la Municipalité dans la cour de l'école et sera décoré par les 4 classes de Faoug.

Refuge : Les communes d'Avenches, Salavaux et Cudrefin ont subi l'occupation des "gens du voyage". A Faoug également, deux personnes ont campé à côté du refuge pendant une semaine, la police a été avertie. Par ailleurs, il faut faire attention maintenant qu'il fait nuit plus tôt et ne pas hésiter à avertir la police si des personnes suspectes sont aperçues en train d'épier dans les jardins et les maisons.

10. Divers et propositions individuelles

D. Galliard : Le PECC pourrait peut-être coordonner la rénovation de la place de jeux de l'école, dont les éléments pourraient être faites en matériaux durable tel que le bois.

J. Theux : La place de jeux est plutôt prévue en bois d'après les projections qui ont été faites.

D. Galliard : il y a deux-trois semaines, une manifestation de tir a eu lieu le dimanche au stand. Il y a eu vraiment beaucoup de voitures stationnées toute la journée sur le trottoir de la route Henri Druey ; c'est la première fois qu'il y en avait autant. Peut-on donner des consignes pour utiliser les différents parkings du village ?

J. Theux : Je suis un peu surpris car nous avons eu une réunion avec la société de tir qui était d'accord de gérer les parkings et de ne pas autoriser le stationnement le long de la route, je vais éclaircir ce point.

P. Heim : - L'évènement au stand était le tir des bourgeois amenant beaucoup de monde de l'extérieur. - Un distributeur de paddles a été installé à la plage, est-ce que la commune perçoit une location pour cette installation, ou c'est à bien plaisir ?

J. Theux : Nous avons le choix de contribuer au financement de la mise place et de toucher une participation à la location. Pour l'instant, nous avons fait le choix de laisser la mise en place et prendre le risque commercial et c'est eux qui touchent le montant encaissé. Les boxes à ballons et petits jeux sont gratuits pour la population, il n'y a pas de location. Les paddles sont loués à Fr. 14.- de l'heure, l'argent et le risque sont pris par la société, qui gère aussi l'entretien du matériel. Un point de la situation sera fait ultérieurement et on pourra rediscuter des conditions.

J. Theux : Pour information, les banderoles qui avaient été mises sur les barrières de l'école concernant les prochaines votations ont été enlevées, cela n'a rien à voir avec l'avis inscrit dessus, mais il faut une autorisation de la Municipalité pour un affichage sur le domaine public ; de plus, les affichages à caractère politique ne sont pas autorisés dans le périmètre de l'école. Une publication communale suivra à ce sujet.

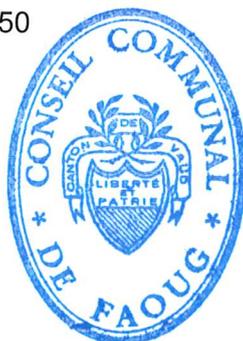
Le Président rappelle les dates des prochains Conseils :

Les mardis : 8 octobre, 12 novembre et 10 décembre 2024.

La séance est levée à 21h50



Patrick Thévoz
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faug, le 10 septembre 2024

Approuvé lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2024.